

SÉANCE DU 13 octobre 2010

PRESENTS : 14

ABSENT : aucun

* notification de la démission d'une élue

Suite à l'acceptation de cette démission, le nombre des élus est ramené à 14.

1. Evolution de la fiscalité locale et conséquences projectives sur les communes :

En raison d'évolution dans le mode de détermination de la T P (Taxe Professionnelle), la part de fiscalité prise par le Conseil Général sur la TH (Taxe d'Habitation) reviendra à la Communauté de communes au titre du transfert des charges, compétences et obligations qui y sont liées. Dans l'immédiat, la commune n'est pas directement concernée, elle n'applique pas d'abattements. Par contre les habitants seront concernés par cette mesure dès l'an prochain. Pour compenser le manque à gagner de la part des abattements pratiqués sur le canton, c'est sur la taxe d'habitation que seront répercutées, dès 2011, les conséquences de cette évolution. Une étude de fiscalité faite sur les communes du canton est intéressante car elle démontre la richesse ou la pauvreté de leurs populations et les disparités des communes dans leurs ressources. Comme l'avait démontrée l'étude présentée par le percepteur, Haute-Rivoire est en faiblesse de valeur de son patrimoine, notamment sur le bâti ancien sous évalué depuis 1970.

2. Approbation de l'évolution des chemins :

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport favorable au projet. Les anciennes emprises de chemins seront cédées au prix des domaines à la société IMERYS. En contre partie, le nouveau chemin rural devra être créé à la charge d'Imerys. Le coût de la prestation du commissaire enquêteur s'élève à 974.14 € frais administratifs compris. Par convention, les charges seront réparties entre les communes de Souzy et Haute-Rivoire.

3. Adaptation budgétaire :

Le budget doit faire face aux besoins d'ici à la fin de l'année. Les remises en états et les mises aux normes des bâtiments ont ponctionnés beaucoup de crédits, il faut prévoir un virement du chapitre 13 "charges de personnel" au profit du chapitre 11 "charges générales" de 10 000 €.

La dotation parlementaire, demandée pour les travaux de finitions du local du Parc aux biches, est notifiée pour 2000 €, ces crédits s'affectent au programme spécifique, ils peuvent être engagés dès à présent si le maçon est libre.

Mais il n'y a pas besoin de faire de budget supplémentaire vu les adaptations mineures, une simple décision modificative suffira.

Pour le compte des subventions, il faut rajouter environ 3 000 € de crédits pour les subventions sportives.

4. Programmes proposés à la communauté pour crédits spécifiques aux adaptations pour les handicapés

Plusieurs projets situés sur le secteur de l'EHPAD à Rampôt ont été chiffrés, la priorité est donnée à celui le plus proche de la maison de retraite. Le secteur sera ainsi finalisé. Les actions s'inscrivent dans les directives du PMA.

L'étude de ce Plan de Mise en Accessibilité démontre que la commune possède déjà des secteurs opérationnels mais que certains trottoirs ne sont pas adaptés, la norme exige des espaces piétonniers de 1 m 40 de largeur. Le coût des adaptations s'élève à 106 000 €HT, ce dossier sera proposé au contrat triennal.

A l'avenir tous les travaux projetés devront être conformes au PMA qui a la fonction de "schéma directeur".

5. Décision sur les terrains ou bâtiments à vendre :

Pour le terrain de la Bourrie, l'arpentage arrête une surface à rétrocéder de 33 m². Pour toute cession, il faut tenir compte de la valeur vénale du bien. Les domaines se sont prononcés et la commune dispose aussi d'une référence d'un bien vendu dans la très grande proximité. Les équipements spécifiques créés au profit de l'acheteur doivent s'impacter sur le prix de la parcelle. Il faut veiller à l'équité par rapport aux personnes précédemment impactées par les PVR.

Pour le cabanon de la rue courbe, les domaines se prononcent sur une valeur de 4000 € et le conseil dispose d'une marge de 15 % par rapport au prix proposé.

6. Consultations d'arrière saison et renouvellement des contrats en cours :

La consultation pour les contrats d'assurance est lancée, le marché se décompose de quatre lots : assurance parc véhicules, responsabilité civile et protection juridique, bâtiments et biens et protection statutaire. La réponse doit parvenir avant la prochaine séance de conseil.

Celle du contrat d'épandage de boues et de maintien des stations va partir, la difficulté réside dans l'appréciation des prestations à apporter pour la STEP du pavé dans le court terme.

Les terrains pour la nouvelle STEP sont en finalisation d'acquisition, les choix des élus tiendront compte des lieux ou les branchements en plomb sont à changer pour décider du changement des canalisations d'eaux usées. Les collecteurs neufs seront affectés aux eaux usées et les anciens sont affectés aux eaux pluviales, ils n'auront donc pas à subir de réparations.

La reconduction de l'habilitation funéraire doit se faire, il n'y a pas d'incidence sur le budget. Dans l'éventualité de besoin de trésorerie pour démarrer les actions de l'assainissement, une consultation est lancée pour le recours à une ligne de trésorerie de 100 000 € en préfinancement des études et travaux d'assainissement.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale apporte aux communes son soutien pour la gestion du personnel, la gestion des carrières, les dossiers de retraite et l'assistance juridique. Le maire rencontre les responsables ce jeudi 14 à Montrotier pour exposer des points les plus difficiles concernant la commune. Les contrats sont aussi à renouveler.

7. Evolution du SIVOS :

Acquiescement au retrait de communes de St Martin en Haut et St Julien sur Bibost qui n'ont plus lieu d'être adhérentes à ce syndicat. Le collège de Ste Foy l'Argentière aurait besoin de la création d'une nouvelle salle des sports. Le projet réfléchi par Ste Foy l'Argentière en partenariat avec la Cte de Communes est en berne en raison des difficultés d'obtention de subventions.

8. Requête de plusieurs personnes pour l'appellation respectueuse de la rue Courbe.

Des particuliers expriment très fortement leur refus de maintenir l'appellation "fesses fanées" dans la rue qu'ils habitent. Ils jugent cette situation irrespectueuse à leur endroit. Pour respecter le bien fondé des riverains, l'appellation indélicatement sera cachée.

9. Besoins particuliers du CCAS :

Au moment de l'envoi de la convocation, nous n'avions pas connaissance de la libération d'un logement et une personne avait un besoin pour le 1^{er} novembre. Le logement libéré rue des Balcons ne pourrait-il pas servir dans ces cas extrêmes.

10. Compte-rendu de la délégation du maire :

Urbanisme, le tableau n'est que la synthèse destinée aux élus de tous les affichages faits sur le panneau officiel. Attention les informations sur les DPU sont discrétionnaires, (nouveaux acquéreurs et prix). Ces informations ne seront donc jamais diffusées à l'affichage. Les autres informations n'ont pas à être diffusées sur le compte rendu puisque l'information est faite en temps et en heures, sur le panneau d'affichage, dès le dépôt des demandes.

Rapport du SIMOLY sur l'élimination des déchets. Il ressort de cette étude que les coûts des déchets déposés en déchetterie sont moindres que les coûts de traitements de ceux collectés. On ne peut qu'inciter à bien trier pour que les coûts soient réduits au maximum.

L'envoi d'une part de redevance aux artisans a posé des problèmes, le protocole de la Communauté de communes est trop flou et il crée une brèche préjudiciable tant aux élus qu'aux redevables. **Dans un souci d'équité, un protocole doit s'appliquer de la même façon à toutes les communes et de la même façon à tous les redevables dans la même situation.**

11. Bilan des commissions :

Voirie : les travaux vers l'EHPAD se finalisent, il reste à réfléchir au traitement de l'espace affecté aux conteneurs à ordures ménagères et de bien traiter la sécurité vers le fossé. Si la Communauté de communes peut retenir le programme du cheminement piétonnier, la finition du fossé avec busage pourra être retenue.

Le futur chemin du Chirat est piqueté en provisoire, les conventions vont être rédigées pour que l'action se finalise.

Des surplus non utilisés sur les voiries en cours de réfection ont permis de réparer le chemin "du triangle" entre le chemin des Ignys et le chemin du Bouchât. Pour étanchéiser le mur de l'école privée, des matériaux ont été déposés le long du chemin des soeurs pour enrayer les écoulements en pied de mur. Le chemin des Ignys a été réparé.

Assainissement : l'implantation du bassin de rétention des Prébendes doit se décider le 15 octobre et les arpentages suivront.

CCAS : les colis sont reconduits avec une volonté de les rendre plus festifs par le choix de produits moins basiques.

Le CCAS s'est impliqué dans la connaissance des modes de garde des tout petits et des insuffisances de potentiel. Les assistantes maternelles s'organisent pour créer des temps collectifs dans le local de la garderie périscolaire.

Sports : en ce début de saison, les associations ont fait connaître le nombre de licenciés mineurs habitants la commune. La gym en a 45 et HBF en a 31. La subvention de 30 €/licenciés leur sera versée au vu des listes fournies par les clubs.

Le Téléthon ne sera pas reconduit en raison de l'absence d'implication, il est ressenti que l'action caritative dans laquelle s'investissent plus spontanément les habitants de Haute-Rivoire est la "Balade de Mélody".

Maison des jeunes : l'été a été calme, on n'a constaté ni dérive ni initiative.

La brocante : elle s'est bien déroulée mais il a été soulevé des problèmes d'organisation et d'interférences entre les utilisations les lieux le même week-end. Il va falloir réfléchir à l'installation d'une grille condamnant l'accès entre le hall et la salle bleue.

Boucherie : en raison de l'absence de responsabilité de la commune dans le sinistre de la boucherie, la réparation de la cuisinière est prise en charge par l'assurance.

Recensement de 2011 de la population : l'information sur le bulletin municipal a porté ses fruits, des candidatures arrivent, trois personnes seront sélectionnées.

Dates des cérémonies : la réception pour le personnel serait le 21 décembre 2010 et les vœux du maire à la population seraient le 9 janvier 2011

Commission agricole : elle se réunira courant novembre pour faire le point sur les conditions économiques qui touchent la profession.

12. Questions diverses

Commission du personnel : elle se réunira le 22 octobre 2010 à 20 h.

La séance est close à 23 h 30. Le Maire : Gilbert COURTINE